



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juin 2012
Français
Original: anglais

Comité des droits économiques, sociaux et culturels Quarante-sixième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 29^e séance**

Tenue au Palais Wilson à Genève, le vendredi 20 mai 2011, à 10 heures

Président: M. Pillay

Sommaire

Examen des rapports

a) Rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (*suite*)

Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (*suite*)

Clôture de la session

* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour le reste de la séance.

** Il n'a pas été établi de comptes rendus analytiques pour les 18^e à 28^e séances.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

Le débat résumé commence à 12 h 55.

Examen des rapports

a) Rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (suite) (E/C.12/DEU/CO/5; E/C.12/MDA/CO/2; E/C.12/RUS/CO/5; E/C.12/TUR/CO/1; E/C.12/YEM/CO/2)

1. Le **Président** dit comprendre que le Comité souhaite adopter les observations finales concernant les rapports de l'Allemagne, de la République de Moldova, de la Fédération de Russie, de la Turquie et du Yémen qu'il a étudiés lors de la présente session.
2. *Il en est ainsi décidé.*
3. Le **Président** déclare que les observations finales qui viennent d'être adoptées seront communiquées aux États parties concernés et publiées.

Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (suite)

4. Le **Président** attire l'attention sur les questions de fond dont a traité le Comité lors de la présente session. Le Comité a débattu et adopté une déclaration sur l'importance et la pertinence du droit au développement à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement, et une déclaration sur les obligations des États parties concernant le secteur des entreprises et les droits économiques, sociaux et culturels.

Clôture de la session

5. Après l'habituel échange de politesses, le **Président** déclare close la quarante-sixième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

La séance est levée à 13 heures.